

Imbroglia. Depuis trois ans les films de Pierre Etaix sont interdits de diffusion. Le réalisateur et son ami co-scénariste Jean-Claude Carrière ont décidé d'en appeler au public.

Il " Etaix " une foi(s)...

■ C'était à Cannes, en mai dernier, dans un de ces salons VIP où l'on enchaîne les interviews. Le vigile s'approche d'un vieux monsieur bien mis assis sur un coin d'un canapé design et lui demande de quitter les lieux parce que " C'est Sophie Marceau qui doit venir ici... ". Le vigile est jeune. Il ne sait pas qui est le monsieur, il n'a jamais vu un seul de ses films. Pierre Etaix se lève, esquisse un sourire et va s'asseoir ailleurs.

Comme le vigile, peu de la nouvelle génération connaissent Pierre Etaix. Peut-être ont-ils entendu parler de celle qui fut sa compagne et complice, Annie Fratellini. Mais ils ne savent pas que l'élégant monsieur réalisa dans les années 60 cinq films qui sont de purs moments de burlesque et de poésie : Yoyo, Le Soupirant, Tant qu'on a la santé et Le pays de cocagne.

Normal d'allier burlesque et poésie pour Pierre Etaix : il a débuté au cirque, puis au cinéma en compagnie de Jacques Tati et a toujours vénéré ses aînés Buster Keaton et Max Linder.

Si Pierre Etaix était à Cannes l'an dernier, c'est parce que le festival projetait la copie restaurée de Yoyo... en toute illégalité. Il y a trois ans de cela, Etaix et son co-scénariste Jean-Claude Carrière signent un contrat avec un producteur qui envisage la restauration et la ressortie des films ainsi qu'une édition DVD. Las, le dit producteur s'avère aussi margoulin que procédurier. Non seulement il ne " trouve " pas les financements pouvant permettre la restauration mais, en revanche, avait goupillé un contrat béton qui claquemure tout recours éventuels des auteurs et ayant droits.

Etaix et Carrière ont voulu dénoncer le contrat. Curieusement, au pays de Beaumarchais, c'est-à-dire du Droit d'auteur, et de l'exception culturelle, la justice les a déboutés.

Depuis, les films dorment sans que personne n'ait le droit de les réveiller et le producteur margoulin joue la montre : " l'âge de monsieur étant avancé " il espère récupérer le package et décrocher le jack pot dans quelques années. " Pierre Etaix se bat comme un diable, pour que son œuvre soit respectée, montrée, programmée.

Aujourd'hui, si juridiquement les choses sont au point mort, la mobilisation autour de Pierre Etaix devient effective : une pétition circule sur le net et des messages de sympathie parviennent à celui que Jerry Lewis lui-même considère comme un génie.

Et on se prend à rêver de revoir - et pour beaucoup découvrir - ses films sur grand écran... le plus vite possible.

C.M.

▲ Pour en savoir plus : www.lesfilmsdetaix.fr
Pour signer la pétition : www.ipetitions.com/petition/lesfilmsdetaix/



Pierre Etaix et Jerry Lewis : en toute circonstance, gardons le sourire

Imbroglia. Depuis trois ans les films de Pierre Etaix sont interdits de diffusion. Le réalisateur et son ami co-scénariste Jean-Claude Carrière ont décidé d'en appeler au public.

Il " Etaix " une foi(s)...

C'était à Cannes, en mai dernier, dans un de ces salons VIP où l'on enchaîne les interviews. Le vigile s'approche d'un vieux monsieur bien mis assis sur un coin d'un canapé design et lui demande de quitter les lieux parce que " C'est Sophie Marceau qui doit venir ici... ". Le vigile est jeune. Il ne sait pas qui est le monsieur, il n'a jamais vu un seul de ses films. Pierre Etaix se lève, esquisse un sourire et va s'asseoir ailleurs.

Comme le vigile, peu de la nouvelle génération connaissent Pierre Etaix. Peut-être ont-ils entendu parler de celle qui fut sa compagne et complice, Annie Fratellini. Mais ils ne savent pas que l'élégant monsieur réalisa dans les années 60 cinq films qui sont de purs moments de burlesque et de poésie : Yoyo, Le Soupirant, Tant qu'on a la santé et Le pays de cocagne. Normal d'allier burlesque et poésie pour Pierre Etaix : il a débuté au cirque, puis au cinéma en compagnie de Jacques Tati et a toujours vénéré ses aînés Buster Keaton et Max Linder.

Si Pierre Etaix était à Cannes l'an dernier, c'est parce que le festival projetait la copie restaurée de Yoyo... en toute illégalité. Il y a trois ans de cela, Etaix et son co-scénariste Jean-Claude Carrière signent un contrat avec un producteur qui envisage la restauration et la ressortie des films ainsi qu'une édition DVD. Las, le dit producteur s'avère aussi margoulin que procédurier. Non seulement il ne " trouve " pas les financements pouvant permettre la restauration mais, en revanche, avait goupillé un contrat béton qui claquemure tout recours éventuels des auteurs et ayant droits. Etaix et Carrière ont voulu dénoncer le contrat. Curieusement, au pays de Beaumarchais, c'est-à-dire du Droit d'auteur, et de l'exception culturelle, la justice les a déboutés. Depuis, les films dorment sans que personne n'ait le droit de les réveiller et le producteur margoulin joue la montre : " l'âge de monsieur étant avancé " il espère récupérer le package et décrocher le jack pot dans quelques années. " Pierre Etaix se bat comme un diable, pour que son œuvre soit respectée, montrée, programmée, éditée. Comment lui donner tort ? " s'indigne Serge Toubiana, le patron de la Cinémathèque qui a offert au clown cinéaste une tribune qui lui a permis d'alerter les médias.

Aujourd'hui, si juridiquement les choses sont au point mort, la mobilisation autour de Pierre Etaix devient effective : une pétition circule sur le net et des messages de sympathie parviennent à celui que Jerry Lewis lui-même considère comme un génie. Et on se prend à rêver de revoir - et pour beaucoup découvrir - ses films sur grand écran... le plus vite possible.

C.M.

Pour en savoir plus : www.lesfilmsdetaix.fr
Pour signer la pétition : www.ipetitions.com/petition/lesfilmsdetaix/